

8

Le comice agricole du Niari : la problématique du développement rural au Congo Brazzaville

Patrice Moundza

La problématique de l'agriculture congolaise se résumait dans les années 1980 à « l'autosuffisance alimentaire d'ici à l'an 2000 » et au développement de la campagne avec en sus la lutte contre la pauvreté rurale et l'augmentation du niveau de vie du paysan. Simple mot d'ordre ou véritable système stratégique, autour de ce concept s'étaient engagées plusieurs actions dont les comices agricoles régionaux organisés en 1990. Celui du département du Niari eut lieu du 10 au 12 novembre à Dolisie. Ce comice agricole fut en fait une occasion propice de lire la politique agricole du pays d'autant plus qu'il avait lieu dans un département disposant d'énormes potentialités agropastorales. Il permettait en même temps de voir la place du paysan producteur qui est à la fois agent de développement rural et principal bénéficiaire de la politique agricole gouvernementale et de se rendre compte de ce que la politique peut faire pour le monde rural. Nous avons, à travers une enquête directe, pu observer le déroulement de ce comice, réaliser des entretiens à la fois avec les exposants, les visiteurs et les organisateurs de ce comice. A ce jour, un regard sur la campagne et les conditions de vie du paysan, interroge et interpelle encore les principaux acteurs de la bataille économique au Congo. Dans cette étude, à travers le cas du département du Niari, nous portons notre réflexion sur les comices agricoles comme facteurs de réveil économique de la campagne congolaise mais apparaissant comme simple action ponctuelle inscrite dans une pseudo-stratégie de développement du monde rural au Congo.

I. Le département du Niari : un espace aux atouts multiples

1. L'espace régional

Le département²⁷⁹ du Niari est situé dans la partie méridionale du Congo. Il est limité par la République gabonaise au nord, le Cabinda et la République Démocratique du Congo au sud, les départements de la Bouenza et de la Lékoumou à l'est et celui du Kouilou à l'ouest. Il s'étend sur 26.000 Km² soit 7,6 % de la superficie totale du pays, et compte 200 000 habitants soit 0,8 % de la population nationale avec une densité de 8 hab./Km². En 1990, le département du Niari, était subdivisé en 6 districts, 6 postes de contrôle administratif (PCA) et 2 communes urbaines. En 1995, tous les PCA du pays avaient été érigés en districts. Le Niari est ainsi passé de 6 à 12 districts. Dolisie (ex-Loubomo), à 200 Km de la côte atlantique est son chef-lieu. Mossendjo, la deuxième commune urbaine de ce département, est située dans le district de Moutamba sur l'axe ferroviaire de la Compagnie Minière de l'Ogooué (COMILOG). Dolisie et Mossendjo comptent respectivement 80.000 et 16.500 habitants²⁸⁰. La population rurale représente environ 45 % de la population régionale pour une densité rurale de l'ordre du 5 hab./Km².

²⁷⁹ Le terme département a remplacé celui de région à partir de 2002. Nous avons sciemment abandonné l'usage du terme région, en vigueur en 1990.

²⁸⁰ Recensement général de la population et de l'habitat de 1996

2. Un département à vocation agropastorale

Le département du Niari bénéficie des conditions naturelles favorables aux activités agropastorales. Son relief est plat dans sa grande extension avec une altitude moyenne de 200 mètres et son climat présente des températures de l'ordre de 25°C et des pluies suffisamment régulières (1400 mm d'eau par an). Le réseau hydrographique est dense et permanent, articulé sur le fleuve qui lui donne son nom. La savane occupe la vallée du Niari tandis que la forêt dense couvre le massif du Chaillu jusqu'au Gabon. Le calendrier agricole est étroitement lié au climat et compte trois cycles culturels : Juin-septembre : premier cycle ; septembre-février : deuxième cycle ; février-juin : troisième cycle. Selon les cycles et les saisons, l'agriculture au Niari offre une diversité de cultures vivrières.

- Cultures de cycles : haricot (300 tonnes), arachides (9.000 tonnes), maïs (6.000 tonnes), oignons, tomates ;
- Cultures de saisons : banane (16.000 tonnes), agrumes (3.400 tonnes), riz, safou ;
- Cultures permanentes : manioc (200 tonnes), ignames (600 tonnes), café, cacao.

La période de juin à septembre est la plus prospère pendant laquelle, à l'abondance des cultures spéculatives, s'ajoutent les cultures permanentes. Par ailleurs, le régime foncier au Niari fait de la terre une propriété communautaire. Aucun interdit n'en limite l'accès.

L'élevage est pratiqué dans tout le département sous forme de petits troupeaux familiaux. Le plus important est l'élevage bovin qui compte près de 7.000 têtes dont les 3/4 se concentrent dans les districts de Kimongo et de Londéla-Kayes. Mais c'est la Société Nationale d'Aviculture Fleuret (SONAVI – Fleuret) qui, dans les années 1990, fournissait le poulet de chair et les œufs dans le département²⁸¹. Cette activité a été récemment relancée avec des investissements privés nationaux.

3. Des voies de communication denses mais peu praticables

Le département du Niari occupe une situation géographique de carrefour entre le Gabon, le Cabinda et la République Démocratique du Congo d'une part et d'autre part entre Brazzaville et Pointe-Noire. Il dispose d'un réseau de voies de communication dense et est desservi par l'avion (Dolisie et Mossendjo), par la voie ferrée (Chemin de Fer Congo-Océan et COMILOG) et par les voies carrossables. Les routes sont nombreuses et de tous les ordres. Ainsi, il y a : les routes nationales n° 1, Brazzaville / Pointe-Noire et n° 3, Dolisie / Frontière gabonaise par Kibangou ; les routes préfectorales comme Dolisie / Kimongo, Dolisie / Mbinda et les pistes rurales.

Le paradoxe est que ce réseau dense est irrégulièrement entretenu. Toutes les routes sont en mauvais état. Autour de Dolisie, la capitale départementale, elles étaient quelque fois grattées à la niveleuse, pendant la saison sèche avec le concours matériel de la Société Congolaise des Bois (SOCOBOIS)²⁸². En fait, SOCOBOIS apportait l'essentiel du financement nécessaire à l'entretien routier non seulement dans le département du Niari où elle était basée mais aussi dans les départements voisins de la Bouenza et de la Lékoumou où elle avait des chantiers forestiers. Ainsi en 1997–1998, elle avait investi 650 millions de francs CFA pour la route Dolisie/Mont-Belo/Mayoko/Mbinda, soit 350 km. Elle avait également construit un pont d'une valeur de 200 millions de Frs CFA sur la Louessé à Moungoundou sud. De même, elle participait à la réfection de la route Dolisie/Sibiti/Ingolo (Lékoumou) longue de 200 km. Par contre, plusieurs millions de francs CFA avaient été engloutis par les pouvoirs publics dans un programme fictif d'entretien des pistes agricoles pendant le plan quinquennal 1982-1986. Quoi qu'il en soit, les voies de communication demeurent un atout considérable pour le développement du Niari.

²⁸¹ SONAVI-Fleuret : Ferme avicole étatique reprise dans les années 1990 par des privés et actuellement en faillite

²⁸² SOCOBOIS a, courant 1999, suspendu ses activités suite au pillage relatif aux troubles sociopolitiques survenus à Dolisie et dans l'ensemble du département du Niari.

II. Les comices agricoles : une tentative de réveil économique

1. Les principes d'organisation des comices agricoles

Les comices agricoles, selon le dictionnaire Flammarion usuel illustré, sont des « associations libres de cultivateurs pour favoriser l'amélioration des procédés agricoles et du cheptel ». En organisant les comices agricoles, les autorités congolaises se sont mises en peine du monde rural. La campagne est, en effet, en déconfiture et en rupture d'avec la ville, sa voisine, relativement plus prospère et en avance sur elle. Pour le paysan, les comices agricoles sont une place commerciale où il apprend à présenter son produit, acquiert les méthodes d'ajustement de l'offre à la demande et s'instruit sur la formation et la variation des prix des produits agricoles. Les comices agricoles incitent le paysan à produire plus et à améliorer la qualité de ses produits, d'une part, et favorisent la commercialisation des produits ruraux d'autre part. Mais ils sont avant tout, le lieu de rencontre entre producteurs. Ils aident les pouvoirs publics à élaborer la carte agricole en identifiant l'origine des produits, collecter l'information agricole (production, population agricole, calendrier agricole), soutenir la production à travers plusieurs actions (recherche, vulgarisation, financement, encadrement, entretien des pistes agricoles).

2. L'exposition-vente de Dolisie

Le comice agricole de Dolisie, institué par arrêté préfectoral n°198/RN/CER/SAES du 29 octobre 1990 devait avoir lieu du 9 au 11 novembre 1990. Mais il n'avait été ouvert qu'un jour après c'est-à-dire du 10 au 12 novembre 1990 en attendant le délégué du gouvernement et aussi le ramassage des produits. Il était installé à Tsila, à la sortie nord de la ville, dans les locaux de ce qui allait être le centre culturel des pionniers, entre les routes nationales 1 et 3. Situé à 4 Km de Tahiti, quartier périphérique du Sud de la ville, le comice agricole avait occupé une superficie d'un hectare au bord du lac Thomas. A cette manifestation économique et commerciale, participaient quatre types d'exposants :

- Les sociétés industrielles : HUILKA²⁸³ (Huilerie de Kayes), venue de Nkayi dans la Bouenza, SONAVI-Fleuret (Société Nationale d'Aviculture-Fleuret) et SAR (Société Africaine de Ravitaillement). Ces sociétés avaient respectivement exposé et vendu le savon et l'huile d'arachide, le poulet de chair et les œufs, le pain ;
- Les collectivités locales : Elles regroupaient les districts (Mayoko, Moutamba, Kimongo, Divénié, Kibangou, Louvakou)²⁸⁴ et les communes urbaines (Dolisie, Mossendjo) ;
- Les coopératives et les exposants individuels : La seule coopérative nommée était celle de NGO-BISSALU de Makabana. Les exposants individuels étaient essentiellement des maraîchers et des éleveurs qui n'avaient pas pu ou voulu s'associer aux collectivités locales ;
- Les vendeurs du marché central de Dolisie.

Durant le déroulement du comice agricole, le marché central avait été fermé pour des raisons, disait-on, de sécurité. Tous les vendeurs avaient donc été transférés sur le site du comice agricole. A cet effet, ils avaient été installés sous et autour du chapiteau géant. Les produits étaient étalés à même le sol, dans la boue (la pluie était tombée le deuxième jour) pour certains et sous de fortes chaleurs pour d'autres. Les stands avaient été gratuitement cédés aux exposants par la Préfecture mais pas en nombre suffisant. Au lieu de stands appropriés, il s'agissait plutôt d'étals fabriqués à la hâte, ployant et rompant sous le poids des produits agricoles. D'ailleurs, plus de la moitié de ces étals s'étaient écroulés avant la fin du comice agricole. Divers produits y étaient exposés selon les spécialités.

- Agriculture : manioc (sous toutes les formes : manioc roui, farine, tubercule, fufou, chikouangue), banane, courges, légumes, fruits, ignames
- Elevage : poulet de chair, œuf, bœuf, porc, mouton
- Pêche : poisson d'eau douce, crevettes
- Chasse : gibier frais et fumé

²⁸³ HUILKA est aussi en faillite.

²⁸⁴ Au moment où a été organisé le comice agricole, il n'existait que six districts.

-Cueillette et ramassage : feuilles d'emballage, fruits sauvages, vin de palme, miel, etc.

Les boissons industrielles (bière et jus) vendues à la cantine du Parti et le vin de palme abondant au stand de Kimongo agrémentaient largement la manifestation. L'animation et le spectacle des ensembles de musique traditionnelle y ajoutaient une note particulière.

III. Les comices agricoles : une pseudo-stratégie de développement de la campagne congolaise

1. Le comice agricole de Dolisie : une véritable improvisation

Le comice agricole du Niari comme tous ceux des autres départements, était une véritable improvisation. En fait, l'homme politique avait manipulé le concept développement des campagnes « pour son affirmation ». La commission préparatoire mise en place par arrêté n°199/RC/CER/SAES du 29 octobre 1990 et subdivisée en dix (10) sous-commissions du reste pléthoriques, avec plus de cent (100) membres, était composée au 2/3 des personnalités politiques éloignées des questions agricoles et de développement rural. L'opération, semblable à une mascarade, avait été menée dans des délais suicidaires. L'arrêté organisant le comice agricole était publié à peine deux semaines avant la tenue de la manifestation. La plupart des collectivités locales n'avaient reçu l'information qu'une semaine pour les unes et quatre jours pour les autres, avant l'ouverture de celle-ci. Dans la majorité des cas, elle n'était parvenue au paysan-producteur que le jour même de l'ouverture dudit comice agricole et parfois bien après, par la radio ou simplement par quelques rares voyageurs de passage dans la contrée. Le temps n'avait pas été donné au paysan, le principal fournisseur, de récolter et d'apprêter son produit. Pour les autorités locales, l'essentiel était de réaliser à tout prix le comice agricole, inscrit dans le programme des activités politiques et en concurrence avec celles des autres départements du pays.

L'arrivée, la réception et l'hébergement des exposants n'étaient pas du tout programmés. Cela dépendait de bien de paramètres non maîtrisés, notamment les moyens de communication (téléphone, matériel roulant, état des pistes agricoles, etc.) et les logements. Les organisateurs n'avaient pas non plus le contrôle véritable de la collecte des produits ruraux qui s'articulait en trois phases : le village, le district, le département. Certaines délégations arrivaient tard dans la nuit, après une longue chevauchée à travers des pistes cahoteuses et boueuses, en cette saison de pluies. Pour un débarquement imprévu, ces délégations ne savaient qui joindre et attendaient le matin pour vendre leurs produits sans plus s'enquérir de leurs stands.

Au résultat, certains exposants attribuaient leurs mauvaises performances au fait que leurs stands étaient mal placés et cachés. Il manquait d'entrepôts et de structures de conditionnement de produits agricoles. Partout, les produits étaient stockés en vrac et à même le sol. Aucun service technique spécialisé (hygiène, santé, vétérinaire) n'était présent pour le contrôle de la qualité des produits. Les exposants (présentateurs de produits), par leurs réponses et leur manière d'errer ou d'abandonner les stands, montraient d'évidence leur manque de formation à la technique de vente. Réellement, les stands n'étaient pas gérés. Beaucoup de produits étaient volés par les visiteurs. Le comice agricole n'était pas non plus facilement accessible. A la fois, il était enclavé et éloigné des quartiers peuplés de la ville. Bien plus, les difficultés de transport empêchaient, dans une large mesure, les visiteurs (environ 15.000) de beaucoup acheter. Le prix de la course de taxi ayant doublé, était passé de 500 à 1.000 F CFA.

Les installations sanitaires étaient autant improvisées que le reste. Surtout, il manquait l'eau et les restaurants. Apparemment, le confort ne faisait l'objet d'aucun souci pour les organisateurs. L'éclairage des stands était très faible. Placé dans une zone non habitée, le comice agricole se vidait avant le crépuscule.

2. Un marché sans mercuriale

L'article 9 portant sur les tâches de la sous-commission approvisionnements stipulait qu'« elle établira une mercuriale applicable au comice agricole dans un souci promotionnel des potentialités régionales ». Cependant, l'absence de la mercuriale constituait une des failles majeures de cette ambitieuse. Même s'ils avaient disposé de beaucoup plus de temps, les organisateurs avaient-ils la volonté de concevoir une mercuriale ? Le manque de mercuriale avait créé du désordre dans la fixation des prix que les exposants ne pouvaient ponctuellement harmoniser. Les prix étaient influencés par plusieurs paramètres : l'éloignement, les difficultés de transport, etc. En effet, plusieurs produits provenaient des frontières gabonaise et de la République Démocratique du Congo.

Des enquêtes comparées dégagent des différences entre les prix pratiqués au comice agricole, à Dolisie et au village en 1990 (Tableau I).

Les écarts des prix moyens entre les trois places commerciales sont de l'ordre de 500 à 1.500 F CFA. Le prix moyen des produits vendus au comice était visiblement plus élevé que ceux de Dolisie et du village. Cette hausse aurait pu profiter au paysan-producteur mais il n'en pas été le cas. Le dernier jour du comice, les prix avaient considérablement baissé, certains même de moitié, dans l'espoir de liquider des produits à la traîne comme le riz de Mossendjo, les feuilles d'emballage de manioc, ou en avarie comme les produits maraîchers (chou, tomate...). Mais cela n'avait pas suffi pour attirer les visiteurs et la clientèle pressés de renouer avec le marché central.

Pour un marché sans mercuriale, une évaluation financière de ce comice agricole était difficile à faire. Néanmoins, lors de sa clôture, les autorités départementales en présence du délégué du gouvernement en tiraient un bilan officiel largement positif faisant état de l'acquisition et de l'exposition des produits d'une valeur globale de 5 425 365 FCFA pour 4 728 450 F CFA de recettes (87.15 %) et 996 915 F CFA (12.85 %) d'invendus. Cependant, celui-ci contrastait à la fois avec la réalité et les résultats de nos enquêtes. En effet, d'après nos enquêtes, il était exposé des produits de 5 044 715 F CFA avec des recettes 2 606 965 F CFA (52 %) et 2.437.750 F CFA (48 %) d'invendus. Jusqu'après la clôture presque précipitée du comice, les organisateurs n'avaient pas fini d'évaluer les invendus (produits non écoulés ou avariés). Ils avaient complaisamment sous-estimé la valeur des invendus, sûrement pour ne pas être les derniers sur la chaîne des comices agricoles départementaux, à la pensée d'une émulation politique. Par contre, les exposants ayant reçu la ferme assurance qu'« aucun produit n'allait être retourné au paysan »²⁸⁵, avaient surévalué tous les invendus. En effet, l'un des principes de ces comices agricoles était que les invendus devaient être répertoriés, évalués et dédommagés par les organisateurs. Alors, les exposants avaient en toute liberté eux-mêmes fait le répertoire et l'évaluation financière de leurs invendus. Dans ce désordre, certains exposants ne présentaient que la valeur des invendus comme le district de Divénié (113 000 F CFA), les exposants individuels (229 000 F CFA).

Cette confusion financière avait permis aux autorités régionales de dire et de faire accepter aux exposants qu'elles n'avaient bénéficié d'aucune subvention pour organiser le comice agricole. Fort criaient-elles, d'avoir par leurs propres moyens réussi à collecter 100 tonnes de produits exposés et vendus au comice agricole, comme pour clouer la rumeur anecdotique qui rapportait que «le délégué de l'autorité centrale sillonnait les départements avec une mallette toujours pleine d'argent pour les comices agricoles». Au regard de la production du département, le comice agricole, organisé de manière convenable, pouvait exposer une quantité de produits 5 ou 10 fois plus importante, à en croire les spécialistes.

Malgré le manque de contrôle et d'une comptabilité fiable, les recettes font voir que les ventes dépassaient globalement la moitié de la valeur des produits exposés au comice agricole. SONAVI-Fleuret, HUILKA et le district de Louvakou avaient opéré de bonnes affaires. A l'instar des résultats de Mossendjo, (29 400 F CFA de recettes), Mayoko (85.775 F CFA) et Kibangou (149 000 F CFA), l'arrière-pays du Niari n'avait pas fait bon gain de ce comice agricole. La valeur des invendus des districts avoisinait 70 % de celle de l'ensemble des produits qu'ils avaient exposés. Le district de Kimongo avait à peine profité de la vente sur pied de quelques têtes de bovin, encaissant 225 000 F CFA soit 56 % de la valeur globale de ses produits.

De tous les produits exposés, six ont été bien vendus : le savon, les œufs, le poulet, le fufou, la banane et les crevettes. Ainsi, l'économie agricole locale notamment l'agriculture, l'élevage et la pêche, pourrait s'organiser autour de ces produits. De même, l'industrie du savon trouverait à travers les comices agricoles ou d'autres manifestations commerciales populaires une voie d'écoulement de son produit. Par ailleurs, au regard de l'évolution actuelle des prix, les courges sont l'un des produits sur lequel pourrait compter l'agriculture paysanne locale. En effet, le sac de courges de 50 kgs est passé de 18 000 F CFA en 1990 à 37 000 F CFA en 1998 et 65 000 F CFA en 2003.

Dans l'ensemble, les prix des produits agricoles en dehors de ceux du fufou et de la banane, ont régulièrement augmenté entre 1990 et 2003 comme le montre le tableau IV. Cette situation devrait normalement être d'un grand profit pour les producteurs locaux.

²⁸⁵ **Déclaration du Commissaire politique**

3. Durcissement du conflit ville – campagne

Organisateurs, exposants et visiteurs s'accordaient à dire que le comice agricole est une manifestation importante et même stratégique dans le cadre des relations ville- campagne et surtout du développement du monde rural. Cependant, les pouvoirs publics excédés par des ambitions politiques ne maîtrisaient pas cette opération. D'ailleurs, la composition de la commission d'organisation et des délégations était disparate et n'accordait pas une place convenable au technicien. En effet, la délégation de chaque district comptait le chef de district, le chargé des activités économiques, le chargé des finances du district et le président de l'Union Nationale des Paysans Congolais (UNPC)²⁸⁶.

A cause de l'insuffisance de véhicules pour le transport des produits (véhicules réquisitionnés auprès de quelques administrations et sociétés publiques de la place), du mauvais état des pistes agricoles et du manque de téléphone, l'enclavement de la campagne n'avait jamais pu être vaincu. L'information sur l'organisation du comice agricole n'ayant pas convenablement circulé en campagne, la collecte des produits, d'une allure forcée couverte de séduction, suscitait la méfiance du monde rural. En tout cas, les produits avaient été arrachés à crédit aux paysans par le biais des responsables de districts et de l'Union Nationale des Paysans Congolais (UNPC). Comment payer cette dette alors que le bilan financier réel et définitif du comice agricole n'avait jamais été fait ? Même fait, ce bilan à vrai dire, ne pouvait jamais approcher la réalité d'autant plus que les uns avaient exagéré les comptes et les autres les avaient minimisés ou simplement négligés. Le comice agricole engendrait ainsi une série de conflits dont certains survivront longtemps. La vente dans les stands, en ce qui concerne les districts, était assurée par les délégués de l'UNPC et les recettes gardées par les chefs de districts, chefs de délégation. Tout compte fait, le paysan-producteur était absent de la manifestation. On ne pouvait ainsi parler de véritable contact ou d'échanges entre paysans, commerçants et industriels. La clientèle ainsi n'était constituée que de citoyens de Dolisie. L'évaluation financière non bouclée était source de conflits au sein des délégations et entre délégations et organisateurs du comice agricole. Bien de jours après la manifestation, les exposants, notamment les délégations des districts, ne savaient comment et auprès de quelle autorité administrative locale recouvrer le dû des produits invendus. Près de quinze ans après, l'indemnisation sur les invendus n'a jamais eu lieu. Evidemment, comme le signifiait le commissaire politique dans son discours de clôture, « aucun produit n'était retourné au paysan » : vendu, avarié, dissimulé ou confisqué par les organisateurs, tout avait disparu à la fin. Toutes les délégations de l'arrière-pays avaient été frustrées par les conditions misérables d'hébergement, de nutrition et surtout de retour dans leurs localités d'origine.

Entre autres conflits, il y a celui des vendeurs de manioc roui. La vente de manioc roui n'était pas prévue au comice agricole. Le marché central étant fermé et les ordres de la Police Nationale bien formels à ce propos, les commerçants n'avaient pas trouvé mieux que de débarquer leur produit dans le parking du comice agricole. Mais compte tenu des difficultés d'écoulement et surtout de ses odeurs incommodes, le manioc roui était ramené au point de vente habituel : le marché central et le terrain vague bordant le lac Sibiranti Cao derrière l'hôtel Bayonne. La banane, la tomate fraîche, la noix de palme et les feuilles d'emballage de manioc amenés tard de Kimongo, avaient été exposés et vendus dans le désordre total, faute de stand, au grand regret de cette collectivité. Bien plus, la manifestation étant organisée à contre-saison, l'absence du haricot, l'un des grands produits de la région, était remarquable. La période favorable au comice agricole est, en fait, celle de juillet à septembre correspondant à la saison sèche et aux récoltes dans cette région. Si les dispositions de stockage avaient été prises, les produits pouvaient être conservés et vendus jusqu'après le comice agricole. De même, on devait imaginer une vente à crédit aux détaillants locaux ou aux grossistes des autres départements et villes du pays ou des pays voisins (Gabon, République Démocratique du Congo). Ainsi, le comice agricole allait aider à instituer un marché agricole départemental régulier qui serait une sorte de « porte ouverte » sur la campagne congolaise. Certains espaces devraient alors se spécialiser :

- Dolisie : , produits maraîchers
- Kimongo : haricot, huile de palme, bovin - Louvakou : fougou, crevettes
- Kibangou : banane
- Mossendjo : riz

²⁸⁶ L'Union Nationale des Paysans Congolais (UNPC) était une des organisations des masses directement rattachées au Comité Central du Parti Congolais du Travail, sous le régime marxiste du parti unique.

Le comice agricole contribuerait par exemple à l'intensification de la culture de la banane et du taro dans les districts de Kibangou et Divénié. Ceci permettait de récupérer ses deux entités dont le commerce agricole est essentiellement tourné vers le Gabon. En effet, les commerçants gabonais opèrent surtout en saison sèche en acquérant des plantations et des vergers entiers. Ils procèdent parfois au troc des produits manufacturés (pétrole, sel, savon, poisson salé) contre les produits agricoles.

Le comice agricole en tolérant et favorisant même la vente de la viande de chasse poussait par ailleurs le paysan-chasseur à violer la réglementation qui interdit la chasse commerciale entre novembre et avril de chaque année, créant en cela un conflit administratif entre les services de l'Agriculture et ceux des Eaux et Forêts. Pour une opération qui visait le développement de la campagne et la recreation de l'agriculture, il manquait une chose fondamentale : l'exposition-vente des intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires...) et du petit matériel agropastoral. C'est donc une opération à sens unique où seule la campagne a donné. Dans ce contexte, le regard du paysan et même des délégués était loin de croiser l'assurance simulée de l'homme politique.

Déjà, s'attendant à la colère des paysans, certains délégués ne savaient comment expliquer dans leurs localités, le phénomène des invendus et la fausse promesse de leur indemnisation. Le véritable acteur étant exclu et son bénéfice volé, le vrai enjeu de cette activité économique était ainsi évacué. Manifestement déçus, les paysans et leurs délégués sortaient traumatisés de ce comice agricole qui pour peu s'apparentait à une injonction politique. L'expérience des comices agricoles présentée comme moyen ultime de décollage économique et social du monde rural s'était arrêté la même année, après un tour tonitruant de toutes les régions du pays. Les comices agricoles organisés tous dans le même esprit, venaient dès lors consacrer une fois encore l'échec global de la politique agricole du Congo. Pour preuve, des 75 millions de francs CFA prévus en 1990–1991 pour la commercialisation des produits agricoles de la région, 1/3 seulement avait pu être mobilisé. Cette somme (25 millions de francs CFA) avait servi à commercialiser le café du district de Divénié. Là, encore 30 % avaient été détournés en frais de collecte. Le reste des produits du département n'avait donc jamais pu être collecté. En février 1991, la région du Niari participait au 3^{ème} salon de l'alimentation et de l'agro-industrie à Brazzaville. Elle y avait vendu 700 kg de crevettes pour 1 750 000 F CFA. Cependant, son activité n'avait duré qu'un seul jour, les difficultés d'organisation, de conservation et de transport l'empêchant de faire parvenir son produit à Brazzaville

Conclusion

Tous, autorités, collectivités, paysans et citoyens acceptent le principe de l'organisation des comices agricoles régionaux et plus tard inter-régionaux. Seulement, pour une expérience, les autorités avaient visé trop loin qu'elles ne pouvaient : la transformation subite du monde rural et la mutation du paysan en exploitant agricole. Personne n'osait le dire tout haut : préparatifs, collecte des produits, exposition-vente, indemnisation, retour des délégations, tout était empreint de précipitation. Alors une question demeure : A-t-on trompé le paysan ? Avec le temps, les pouvoirs publics devraient laisser l'initiative aux collectivités locales, aux producteurs, aux associations, aux organisations non gouvernementales et autres promoteurs de l'économie rurale d'organiser leurs comices agricoles. Cela permettrait une meilleure organisation de la manifestation et inciterait tous les districts du département à beaucoup produire et à promouvoir leurs activités motrices. Du reste, depuis 1993, le climat sociopolitique s'est détérioré aussi bien en ville qu'à l'intérieur du pays et le terme fixé est aussi échu. Cela suscite énormément la méfiance du paysan dont les conditions de vie ne se sont guère améliorées, au contraire. Cet état annihile les possibilités d'organiser des comices agricoles dans les conditions actuelles. De la sorte, le décalage persiste entre les potentialités, les performances économiques et le discours politique. Cependant, comme le problème demeure et si demain on reprend l'expérience des comices agricoles, il conviendrait d'éviter de retomber dans les mêmes erreurs.

BIBLIOGRAPHIE

- Bangou, E. 1984, Le terroir agricole de la ville de Loubomo. Etude des activités rurales des citoyens de Loubomo en République Populaire du Congo. Brazzaville, Université Marien NGOUABI, Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Département de Géographie, 140 p.
- Chaleard, J. L. ; Charvet, J. P., 2004, Géographie agricole et rurale. Paris, Belin, , 240 p.
- Commissariat Politique, Région du Niari, 1991, Etude des Projets. PAES 1990–1994 du Conseil Populaire de la région du Niari. Mission d'études, Dolisie.

- Diata, V ; Lelou, B ; Niambi, A. 1985, L'agriculture et les problèmes alimentaires du Niari.. Communication aux 2èmes journées géographiques du Congo. Brazzaville, Université Marien NGOUABI, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département de Géographie, 9 p.*
- Jeune Afrique, 2001, Atlas de la République Populaire du Congo. Paris, 66 p.*
- Mbougou, P. 1995, Dynamique urbaine et pouvoir d'attraction de Dolisie. Brazzaville, Université Marien Ngouabi, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Département de Géographie, 142 p.*
- Ministère du Plan du Congo, CNSEE, 1984, Le recensement général de la population en quelques chiffres. Brazzaville, 8 p.*
- Ministère des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat du Congo, CRETH, 1980, Plan Directeur d'Urbanisme de Loubomo. Brazzaville, 103 p.*
- Moundza, P. 2001, « Transports collectifs et vie urbaine à Dolisi »e. In : Annales de l'Université Marien Ngouabi, vol. n° 2 (1), pp 69-78.*

Annexes

Tableau I : Prix comparés de quelques produits ruraux en 1990 (F CFA)

	Produits	Quantité	Comice	Dolisie	Village	Prix moyen
1	Foufou	Sac (50 kg)	8.000	8.000	6.000	7.333
2	Banane	Régime (10 kg)	1.000	750	300	683
3	Crevettes	1 kg	2.000	2.000	1.500	1.833
4	Viandes de chasse	Gibier (5 kg)	3.750	3.500	2.500	3.250
5	Courges	Sac (50 kg)	18.000	17.000	15.000	16.750
6	Taros	Sac (50 kg)	6.000	4.000	2.000	4.000
7	Huile de palme	1 litre	300	250	200	250
8	Vin de palme	1litre	150	200	100	133
	Prix moyen global		4.900	4.460	3.450	4.260

Source : Enquêtes personnelles. Dolisie, 1990

Tableau II : Rapport financier des plus grands exposants (F CFA)

	Exposants	Valeur Globale	%	Recettes	%	Invendus	%
1	SONAVI-Fleuret	876.550	100	830.480	94.7	56.070	5.3
2	Huilka	1.319.600	100	657.340	49.8	662.260	51.2
3	Mayoko	304.000	100	85.775	28.2	218.225	71.8
4	Moutamba	394.090	100	129.045	32.7	265.045	67.3
5	Mossendjo	437.400	100	29.400	6.7	408.000	93.3
6	Kibangou	485.000	100	149.000	30.7	336.000	69.3
7	Kimongo	403.000	100	225.000	55.8	178.000	44.2
8	Louvakou	825.075	100	500.925	60.7	324.150	39.2
	Total	5.044.715	100	2.606.965	51.6	2.437.250	48.4

Source : Enquête personnelle. 1990

Les données de la SAR, de Divénié et des individuels sont incomplètes ou indisponibles

Tableau III : Produits les mieux vendus au comice

	Produits	Exposants	Recettes (F CFA)
1	Savon	Huilka	602.740
2	Œufs	SONAVI-Fleuret	506.640
3	Poulet	SONAVI-Fleuret	323.840
4	Foufou	Louvakou	258.000
5	Crevettes	Louvakou	185.000

6	Banane	Kibangou	85.000
---	--------	----------	--------

Source : Enquête personnelle. 1990

- Foufou : tubercule de manioc roui et séché au soleil

Tableau IV : Evolution des prix de quelques produits ruraux en (F CFA)

N°	Produits	Quantité	1990	1998	2003
1	Foufou	Sac (50 kg)	8.000	16.000	14.000
2	Banane	1 régime	750	1.300	1.200
3	Crevettes	1 kg	2. 000	2.500	3.500
4	Viande de chasse	Gibier (5 kg)	3.500	4.000	5.000
5	Courges	Sac (50 kg)	17.000	37.000	65.000
6	Taros	Sac (50 kg)	4.000	7.500	9.500
7	Huile de palme	1 litre	250	450	475
8	Vin de palme	1 litre	200	250	250

Source : Enquêtes personnelles. Dolisie 1990, 1998, 2003